



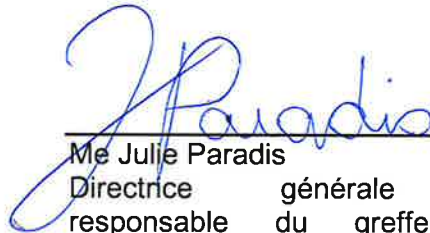
AVIS PUBLIC

Adoption Règlement portant le numéro 200-2020 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2021

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, que lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020 tenue par vidéoconférence, le conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a adopté le *Règlement portant le numéro 200-2020 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2021*. Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

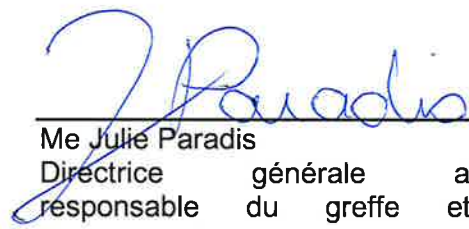
DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce quatorzième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt.


Me Julie Paradis
Directrice générale adjointe,
responsable du greffe et des
communications

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications, de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 décembre 2020, entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 novembre 2020.


Me Julie Paradis
Directrice générale adjointe,
responsable du greffe et des
communications